



ETF se fâche

ETF exige des clarifications sur la capacité décisionnelle du Fabec Social Dialogue Committee lors de sa première réunion.

Le FABEC Social Dialogue Committee est un organisme dont on a encore du mal à savoir quelle est exactement la nature et qui a vocation à organiser le dialogue social au niveau FABEC.

Il est présidé par un Français, Maurice Georges et comprend 24 membres avec pour moitié une représentation de chaque ANSP et et pour l'autre les personnels.

La représentation des personnels a été divisée en 2 : six sièges pour ETF, six sièges pour MARC. MARC est une organisation composite comprenant des syndicats (ATCEUC) mais aussi des associations professionnelles (IFATCA ...) ou des Guildes (Gilde des contrôleurs Belges) !

La CFDT faisait partie de la délégation ETF à la première réunion de cet organisme qui avait pour but, entre autres, de préciser qui faisait quoi.

Avant tout cela et à titre préliminaire, ETF a lu une déclaration (Cf infra) justifiant son refus d'un prestataire intégré.

Maurice GEORGES (prenant alors sa casquette DSNA) a répondu que la France avait annoncé hier aux autres pays membres du FABEC que son choix politique irrévocable était désormais celui d'un FABEC comportant une organisation intégrée et un prestataire unique.

Puis ETF a posé la question du statut juridique de ce FABEC Social Dialogue Committee en exposant que :

- S'il s'agit d'une instance de dialogue social à caractère décisionnel, alors, comme dans toutes les autres instances nationales ou supranationales de ce type, seule la représentation des personnels par des syndicats constitués est possible. Dans cette hypothèse, ne pourraient donc être autorisés à siéger qu'ETF et les quelques syndicats du FABEC non membres d'ETF.

FOCUS

*DECISION DE LA COMMISSION
du 20 mai 1998*

concernant l'institution de comités de dialogue sectoriel destinés à favoriser le dialogue entre les partenaires sociaux au niveau européen

Les comités de dialogue sectoriel (ci-après dénommés «comités») sont institués dans les secteurs dans lesquels les partenaires sociaux font conjointement la demande de participer à un dialogue social au niveau européen pour autant que ces organisations représentant les employeurs et les travailleurs répondent aux critères suivants:

a) appartenir à des secteurs ou catégories spécifiques et être organisées au niveau européen ;

b) être composées d'organisations elles-mêmes reconnues comme faisant partie intégrante des structures des partenaires sociaux des Etats membres et avoir la capacité de négocier des accords et être représentatives dans plusieurs Etats membres;

c) disposer de structures adéquates leur permettant de participer de manière efficace au processus de consultation.

- S'il s'agit d'un organisme consultatif, il doit changer de nom et alors MARC et ses lobbystes peuvent y siéger. Dans cette hypothèse, il faut changer le nom de la réunion en comité CONSULTATIF de dialogue social.

Le Chairman a refusé de prendre position sur ce point essentiel et de changer le nom de la réunion.

Après une brève suspension de séance, ETF a alors décidé de quitter la réunion, laissant les ANSP discuter de l'avenir du FABEC sans les représentants légitimes de la grande majorité du personnel.

Tout cela augure mal du futur dialogue social au sein d'un FABEC intégré dont nous ne voulons pas et dans lequel notre légitimité même voire notre raison d'être en tant qu'organisation syndicale représentative est contestée.

ETF a décidé d'étudier attentivement cette question sur le plan juridique et ne s'interdit à ce stade aucune action y compris le recours aux tribunaux pour faire valoir ses droits.

FABEC social dialogue meeting 27th January

ETF opening declaration

The announcement of the French Ministry of Transport to support the Air Navigation Service Provider (ANSP) consolidation in Functional Airspace Block Europe Central (FABEC) has created a tense situation in France.

Following this announcement, five French unions members of ETF (CGC-CGT-CFDT-FO-UNSA), representing the vast majority of ATM staff, decided to call for an industrial action on the 13th/14th January 2010. The strike was a success and a lot of workers decided to protest against this unilateral decision.

ETF strongly supports its members in this fight and for the following actions they might decide for during the weeks coming.

The ETF acknowledges that FABs can bring some additional improvements over a certain period of time. But this consolidation model for the implementation of FABs is unsupportable for the ETF. One single ANSP for the whole FABEC-project could definitively not guarantee that it would enhance safety or cost-effectiveness and creates indefensible social impact. Therefore the strong signal from the ATM personnel on the 13th/14th January is more than justified. There are other options available to reach a coherent air traffic control system for Europe. Options which could improve safety, increase flight efficiency and secure the social consequences of FAB implementation.

The ETF is convinced that a harmonization of the air traffic is possible with positive social consequences instead of social losses. The ETF defends a model of cooperation instead of consolidation to establish sustainable Functional Airspace Blocks (FAB).